



Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth  
290, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0  
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268  
Courriel : [info@st-evariste.qc.ca](mailto:info@st-evariste.qc.ca)  
Site Web : [www.st-evariste.qc.ca](http://www.st-evariste.qc.ca)

Demande de permis préliminaire  
**ADDITION DE BÂTIMENT**

**Réservé à la municipalité :**

Matricule : \_\_\_\_\_

Date de réception de la demande \_\_\_\_\_

Validité : 12 mois

Coût : **40\$** résidentiel – **50\$** commercial, industriel ou agricole (sans CA) – **100\$** agricole (avec CA) - **250\$+ Affichage** Élevage porcin/étude/ assemblée publique/affichage

Payé :

**Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées. N'oubliez pas de fournir les dimensions et les dates lorsque demandées. Signez et datez aux endroits désignés, à cet effet.**

SECTION 1 : Documents nécessaires à l'étude de la demande de permis préliminaire.

Documents à joindre à la demande	Réservé à la Municipalité	
	Reçu (X)	Date de réception
Croquis du bâtiment accessoire avec dimensions et revêtement		
Croquis d'implantation du bâtiment accessoire - Mesures du bâtiment accessoire aux marges - Mesure du bâtiment accessoire aux autres bâtiments du terrain		

SECTION 2 : Propriétaire et adresse postale

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Le requérant est-il propriétaire ? OUI  NON

Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie? OUI  NON

SECTION 3 : Localisation des travaux

Adresse des travaux (si sans numéro civique, fournir le numéro de lot) :  
\_\_\_\_\_

Lot(s) : \_\_\_\_\_

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

[info@st-evariste.qc.ca](mailto:info@st-evariste.qc.ca)

290, rue Principale à Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0



Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth  
290, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0  
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268  
Courriel : [info@st-evariste.qc.ca](mailto:info@st-evariste.qc.ca)  
Site Web : [www.st-evariste.qc.ca](http://www.st-evariste.qc.ca)

Demande de permis préliminaire  
**ADDITION DE BÂTIMENT**

SECTION 4 : Exécutant des travaux

Propriétaire	<input type="checkbox"/>	Entrepreneur/ Gestionnaire	<input type="checkbox"/>
À compléter, si vous avez coché « Entrepreneur/Gestionnaire ».			
Nom : _____			
Adresse : _____			
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____			
Numéro de téléphone : _____ Télécopieur : _____			
Numéro licence R.B.Q. : _____ Numéro d'entreprise N.E.Q. _____			

SECTION 5 : Montant des travaux

Montant estimé des travaux : _____
------------------------------------

SECTION 6 : Type de bâtiment

Résidentiel	<input type="checkbox"/>	- Unifamilial	<input type="checkbox"/>	
Ou		- Bi/trifamilial	<input type="checkbox"/>	
Saisonnier	<input type="checkbox"/>	- Multifamilial	<input type="checkbox"/>	
Autre		- Commercial	<input type="checkbox"/>	Précisez : _____
		- Agricole	<input type="checkbox"/>	
		- Industriel	<input type="checkbox"/>	
		- Autre	<input type="checkbox"/>	
		-		

SECTION 7 : Caractéristique d'implantation

<b>N.B. Les marges sont figurées à partir de la partie la plus avancée de la fondation.</b>	
<b>Marges</b>	
Avant : _____ m	Latérale droite : _____ m
Arrière : _____ m	Latérale gauche : _____ m
Distance avec le bâtiment principal : _____ m	
Distance avec le bâtiment accessoire le plus proche : _____ m	

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

[info@st-evariste.qc.ca](mailto:info@st-evariste.qc.ca)

290, rue Principale à Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0





Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth  
290, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0  
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268  
Courriel : [info@st-evariste.qc.ca](mailto:info@st-evariste.qc.ca)  
Site Web : [www.st-evariste.qc.ca](http://www.st-evariste.qc.ca)

Demande de permis préliminaire  
**ADDITION DE BÂTIMENT**

**Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre doit être remis à la municipalité dans un délai de 30 jours suivants le début des travaux lorsqu'il s'agit de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment principal qui a pour effet de changer la superficie d'implantation sur le terrain.**

SECTION 10 : Déclaration du propriétaire ou du requérant

« Je, soussigné, \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. »

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou règlement au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipal, je devrai m'assurer du respect de ces servitudes.

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelques vérifications ou inspections que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administrative et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Selon l'article 3.2., la municipalité dispose d'un délai maximum de 30 jours de la date où tous les documents exigés ont été présentés et le montant prévu acquitté, afin que l'officier émet le permis ou le certificat si tout est conforme aux règlements. Dans le cas contraire, il doit faire connaître par écrit son refus au requérant.

Signé à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Réservé à l'inspecteur municipal.**

Approuvé  Refusé  Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Précisions supplémentaires à écrire sur le permis ou motif du refus :

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

[info@st-evariste.qc.ca](mailto:info@st-evariste.qc.ca)

290, rue Principale à Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0